



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par le soussigné que lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 9 août 2023, à 20 h 00, à la salle du conseil située au 505, rue Frontière, local 5, à Hemmingford, le conseil municipal de la municipalité du village de Hemmingford statuera sur la demande de dérogation mineure suivante en vertu du règlement sur les dérogations mineures no. 299 :

Construction accessoire à l'usage résidentiel (balcon en cour arrière) – 542, rue Bouchard (Lot 5 367 133)

Demande déposée le 24 juin 2023 concernant l'ajout d'une construction accessoire (*balcon attaché au bâtiment principal*) à l'usage résidentiel d'une habitation unifamiliale contiguë au 542, rue Bouchard (*lot 5 367 133 du cadastre du Québec*).

L'objet de la demande de dérogation mineure est :

-Autoriser l'implantation d'un balcon attaché en cour arrière à une habitation unifamiliale contiguë dont la marge latérale gauche sera de 0.22 pouces de la ligne de lot. La distance minimale d'un balcon doit être à minimum 1 mètre d'une ligne de lot comme l'exige l'article 5.2, tableau 1 concernant les usages et constructions autorisés dans les cours au *Règlement de zonage numéro 293*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre lors de la séance mentionnée ci-dessus au moment de l'étude de ce dossier.

Donné à Hemmingford, ce 24 juillet 2023.

Michael Krohn

Directeur général et secrétaire-trésorier